

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
 1 place St Antoine
 79220 CHAMPDENIERS ST DENIS

décision :
B_2022_23_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 10 octobre à 13 h 30, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 06 Octobre 2022

Présents : 8

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 8

Absent(s) :

**Objet : SICTOM Décision
 modificative n°2 Virement
 de crédits**

Excusé(s) : Monsieur OLIVIER Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu les statuts en date du 18.12.2018 de la régie dotée de la simple autonomie financière au 1er janvier 2019 chargée de l'exploitation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dénommée SICTOM

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire visée le 29 septembre 2020

Vu la délibération n°D_2022_3_4 du 22 mars 2022 relatif au vote du budget primitif 2022

Vu la délibération n°B2022_18_4 du 11 juillet 2022 portant rectification budgétaire à la section de fonctionnement

Considérant qu'une rectification est nécessaire au niveau des dépenses de la section de fonctionnement dû à l'augmentation des pièces détachées, du prix du carburant, de la valeur du point (droit privé), au remplacement d'agents en arrêt de travail et au recrutement temporaire d'un agent suite à un départ

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE d'approuver les virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement suivants :**

Imputation	Libellé	Montant crédits ouverts avant DM	DM	Montant des Crédits après DM
011-6063	Entretien et petits équipements	25 200,00	7 000,00	32 200,00
011-6066	Carburant	120 000,00	40 000,00	160 000,00
011-6156	Maintenance	900,00	1 000,00	1 900,00
011-618	Divers (formation FCO – Caces)	2 500,00	1 500,00	4 000,00
012-6411	Salaires (droit privé)	97 000,00	10 000,00	107 000,00
012-6451	Cotisations URSSAF	66 000,00	6 000,00	72 000,00
012-6453	Cotisations retraite	12 800,00	3 000,00	15 800,00
67-678	Autres charges exceptionnelles	611 146,89	-68 500,00	542 646,89

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Président
 Jean-Pierre RIMBEAU

Emis le 10/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



[Handwritten signature]

